L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

BUREAU DU BOARD DES ASSUREURS

Nile-Orléans, 25 août 1865.

LES Compagnies d'Assurances composant ce Bureau donnent avis que le COTON sur les CHEMINS DE FER, ne SERA PAS COUVERT par les assurances qu'elles auront faites, à moins que ce coton ne soit placé dans des CHARS fermés ou ne soit généralement protégé par des PAILLATS.

Par ordre du Bureau. JAMES H. WHEELER,
26août—1m Secrétaire

JAMES M. URQUHART

Courtier de coton et de sucre
ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
33.....Front Levée.....33
Entre les rues Bienville et Bienville.

S. WHITED, D. C. MARTIN,
F. S. GREEN, LEE CRANDALL.

S. WHITED & CO.,

FACTEURS DE COTON,
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

Pour la vente de produits du Sud et de l'Ouest, pour l'achat de toute espèce de marchandises pour les marchands et les planteurs. Ils font des avances libérales sur consignations. Les ordres sont promptement remplis.

Rue Fulton No 9,
13 sep—4 1er janv Nouvelle Orléans, Lou.

SCOTT, GAGE & Co.

(J. S. SCOTT, D. S. GAGE, C. H. TANEY, JR., Y. T. EGGLESTON.
Courtiers de coton et Négociants-commissionnaires.
9.....Rue de l'Union.....9
Sept—1m

Moses Greenwood.....Moses Greenwood, Jr
MOSES GREENWOOD & FILS
COURTIERS DE COTON
—ET—
NÉGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
93.....*Rue Carondelet*.....93
Sept—1m

R. YEATMAN,

FACTEUR DE COTON
—ET—
Marchand Commissionnaire,
Rue Carondelet No 71, Nile Orléans.
Se charge, comme par le passé de l'achat de tabac en feuilles spécialement pour l'étranger. 17sept—1m

P. DORSENNOX & Co.

FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
Rue Natchez, No 37, entre les rues Camp et Magazine.
NILE ORLEANS LOUISIANE.
Références: Cobb Martin & Co., New York, Martin & Co., Louisville, Ky; H. Kennedy & Co., Nouvelle-Orléans; Lee, Rives Battle & Co. Mobile, Ala.; Judah Morris, Montgomery, Ala.; Chas. Duffield & Co., Chicago Ill. 22juillet—3 m

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,

FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Font toutes les affaires à eux confiées.
6août—3m rue de Carondelet No 51.

ESTLIN & CO. Facteurs de coton

ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier, No 102,
5août—3m Nouvelle-Orléans.

F. F. EDDY, WM. M. PINCKARD JR.,
N. Orléans. Nile Orléans.

EDDY & PINCKARD,

Facteurs de coton et marchands-commissionnaires,
183.....Rue de la Commune.....183
NOUVELLE-ORLEANS.
Représentants.....A. H. Eddy & Co. Galveston, Texas.
sept—1m H. Eddy & Co. New York.

D. BOULIGNY,

[Autrefois BELL & BOULIGNY]
Facteur de sucre et de coton,
—ET—
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Commune et Baronne,
3a.....Nouvelle Orléans

PILCHER & BARROW,

(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M PILCHER & Co),
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 36 Facteurs' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans.
Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.
1a.G—3m

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
—ET—
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans.
Ils font des avances libérales sur les consignations.
12août—1m

James M. Brooks.....Hugh McDonal
BROOKS & MCDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
190.....Rue Gravier.....190
Référence—Messrs. Valle & Co., Nile Orléans; J. W Burbridge & Co., do; Cheatham, Harrison & Valle St. Louis; metcoat & Thomson do.
Avances libérales d'argent sur consignations.
2août—3m

A. MELLEN & JUL. MOKNEN,
Exchange Alley, No 10,
VIENNENT de recevoir un grand assortiment de MONTRES EN OR ET EN ARGENT, anglaises, françaises et suisses. Ils ont reçu également un assortiment complet de toute espèce de BIJOUTERIE, FINE et de DIAMANTS. Ils vendent les diamants, montent, réparent les montres et les bijoux. 22août—1m

E MONTAGNE Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
RUE ST. LOUIS, No 21.
Se livre respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, OEUFS, VOLAILLES, toute espèce de produits de la campagne. Il remplit promptement tous les ordres pour provisions groceries et autres articles. 1er sept—3m

J. A. BLAFFER & CO,

(Successeur de WM. MASSEY)
AGENTS pour la vente de CALE et du PORTER de Philadelphie, de MASSEY, COLLINS & CO. CALE, PORTER et CIDRE, par barique, par barril ou par bouteille.
Magasin sous la mine ou bouteilles—Rue Bienville, Nos 26 et 28.
Dépôt: Rue de la Nouvelle Levée, No 52.
Les ordres pour expéditions sont remplis sans délai
Sept.—1m

GUSTAVE A. BREAUX
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession et se trouve au bureau de ROBERT MOTT, No 30 rue du Camp.
11août—3m

Kennard & Luzenberg.
JOHN H. KENNARD.....C. H. LUZENBERG
AVOCATS,
Rue du Camp, No 30,
2août—2m Nile-Orléans.

P. A. ROY,

AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession.
RESIDENCE Paroisse de la Pointe Coupée.
30juin—3m

T. J. & W. H. COOLEY,

AVOCATS,
Rue St.-Charles No 26 au Premier, chambre No 4.
16avril—6m

GRAND ASSORTIMENT DE SELLES
Anglaise, Française et Américaine.
A LA
SELLE ANGLAISE
MAISON
L. GUILBAUX & GIEFERS
24, rue St-Charles, 24,
(*Anciennement rue Royale*, 121 et 123.)
Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New York.
Harnais pour plantation.
Harnais doubles et simples, dans le dernier genre.
Selles à dos et militaire.
Cravaches, éperons et en général les articles de fournitures et d'outils pour seller.
Nous engageons spécialement les habitants de la campagne à venir visiter notre assortiment. 7avril—1m

MALADIES.

Dépravation, Pommades, Injections et Poudre du Dr VERGÉ.

GUÉRIT les maladies secrètes, anciennes et récentes, les accidentelles, blennorrhagies, pleurs, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGÉ. Le dépuratif est spécialement recommandé à ceux qui se doutent du sang (et sont en réalité. Ordonnance GAUDOZ, Jeune pharmacien, ancien interne des hôpitaux de Paris. 11avril—6m

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de PARIS informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, de traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Pales, Exsanes, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, le Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Rétrécissements, le Chlorose, les Pertes blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.
Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.
A vendre par B. GAUDOZ,
1août 1m seul Confit et Bourgogne

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER
LES soussignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de
WHISKY
Ils l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.
Les MM. DEXTER ayant repris les affaires avec l'ancienne apparaté et les mêmes employés qu'ils ont depuis vingt ou trente ans, les acheteurs de cet article peuvent compter sur la qualité ancienne.
Les amateurs peuvent être assurés que la qualité en sera aussi bonne qu'auparavant, car il n'a rien négligé pour la conserver.
JNO. S. MURISON & Co.
rue Tchoupitoulas No 55.
1 août—3m Bureau 22 pouces

DISEASES.
Dr. F. Vergé's Depurative, Pomatum Injection and Powder.
Ah Secret Diseases, both old and recent, Gleets, Gonorrhoea, Sores, Eruptions, Carbuncles, Syphilis in Scrofula, &c., are evidently cured by the use of Dr. F Vergé's Medicines. The Depurative is especially recommended to persons whose blood is vitiated. Apply
GAUDOZ, Druggist,
sept 1m Corner Conti and Bourbon

ORDRE RELATIF AU COTON

Département du Trésor,
Washington, 26 juillet 1865.

MONSIEUR—Par ordre, aujourd'hui, Hon. O. H. Guther, agent spécial pour recevoir et centraliser le coton coupé et livré, dans l'Etat du Texas et, dans l'Etat de la Louisiane, à l'Ouest du Mississippi. Il agira en vertu d'instructions que vous trouverez ci-jointes.

Je désire que vous centralisiez vos mouvements qui se trouvent dans le territoire désigné, qu'ils soient dorénavant sous les ordres de M. Guther qui les destinera ou les gardera en place, ainsi qu'il le jugera convenable dans l'intérêt public. Respectueusement,

H. MCCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

A Mr. B. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor à la Nouvelle-Orléans, Lou.

1—En vertu de l'autorisation que donne l'Honorable Secrétaire du Trésor, les services de tous les agents nommés par Mr. B. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor, et leurs sous agents, dans l'Etat du Texas et en Louisiane, à l'Ouest du Mississippi pour la collection des propriétés confisquées et abandonnées des ont dissous Etats Confédérés, ne seront pas requis à partir de cette date. Tous ceux qui sont agents de vrout faire payement, à ce bureau, toutes les propriétés sus mentionnées et généralement en leur possession et transmettre en même temps un rapport de leurs transactions pendant qu'ils étaient au service du Département.

2—Aucune personne, excepté celle, qui sera munie de l'autorisation du nécessaire, ne pourra exercer au contrôle quelconque, ou se charger ce propriétés quelconques abandonnées ou confisquées, pour le compte du département du Trésor des Etats Unis, à partir de cette date, dans les limites du territoire sus-mentionné.

3—Ceux qu'on surprendra détournant des propriétés du gouvernement sous prétexte qu'ils sont ses agents, et qui permettront le transport, comme propriétés particulières, de propriétés capturées ou abandonnées, seront traduites devant une cour martiale ou une commission militaire pour détournement au préjudice du gouvernement.

4—Toutes les personnes chargées de garder les ennemies propriétés seront tenues responsables de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le nouveau pour en recevoir ou en recevoir le valeur, en argent ou en d'autres propriétés—valeur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nile Orléans.

5—Les personnes qui avaient des propriétés du genre de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport déclarant à quel ces propriétés ont été livrées, donnant la quantité, le genre, la date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel point ces propriétés ont été expédiées, sur quel bâtiment et à qui elles étaient consignées.

6—Les agents de ce Département d'intervieudront, en aucune façon, dans l'expédition de propriété de particuliers, dans les limites du susdit territoire, mais les personnes qui font le trafic de propriétés du genre des susdites sont considérées comme cachant ce en sont des propriétés particulières, et si elles sont surprises essayant de détourner les propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme criminelles.

7—Les personnes chargées de garder des propriétés capturées ou abandonnées recevront une récompense libérale en les faisant parvenir au nouveau.

8—Tout ce qui appartient au gouvernement et se trouve dans l'Ouest de la Louisiane, doit être envoyé à la Nouvelle Orléans, consigné à W. O. Guther, agent spécial du Département du Trésor. Il ne sera pas permis d'en transporter au Nord.

Taxe directe des Etats Unis,

PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'état de la Louisiane,
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nile Orléans, 12 août 1865.

Etablissement des taxes pour la Paroisse de Jefferson ci-dessus et les taxes précédentes ou vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", tel qu'il a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans le dit Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 12 août 1865.

Tout les terrains et montagnes de terre situées dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront de suite forfaits au profit des Etats Unis.

Mr E. W. Schaffel est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, partir de cette date. Les personnes qui le préféreront, peuvent payer leurs taxes au bureau de la Nile Orléans. Il vous faudra, pour les contribuables et pour nous mêmes, que les derniers reçus de taxes d'Etat fassent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les bilets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. BANDAL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.
Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis
7 sept—6t

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Nile-Orléans, 7 septembre 1865.

Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées.

ETAT DE LA LOUISIANE,
No 30, rue Carondelet.

En vertu des ordres généraux No 28, série de 1865 du département du Golfe, lorsque le nommé un bureau d'éducation et autrement le dit bureau a besoin de percevoir une taxe intitulée TAXE D'ECOLE, avis est donné à tous les contribuables de la paroisse d'Orléans de venir déposer, à ce bureau, avant le 1er octobre 1865 le montant de la taxe précédemment sus-nommé.

G. W. FOSTER, Jr., 1er Lieutenant
et assistant préfet municipal, des affranchis
10sept—8t

ETAT DE LA LOUISIANE.
—Département Exécutif—
Nile-Orléans, 27 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est adressé à moi pour la nomination de ses fonctions comme successeur dans ce poste de Paroisse d'Orléans, savoir:

1o—Un bon daté du 13 octobre 1851 pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2o—Un bon daté du 8 octobre 1853, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

3o—Un bon daté du 15 janvier 1855, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

4o—Un bon daté du 17 janvier 1856, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

5o—Un bon daté du 3 mars 1857, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

6o—Un bon daté du 3 mars 1858, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

7o—Un bon daté du 11 avril 1859, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

8o—Un bon daté du 11 juillet 1860, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

9o—Un bon daté du 2 octobre 1861, pour la même somme et signé par la même personne.

Lesquels bons ont été donnés pour le fidèle accomplissement, par le dit Maurice Barnett Jr., de ses devoirs comme surarbitre, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées dans les bons ci-dessus décrits de faire réclamations, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cette ordonnance, les raisons pourquoi lesquelles les dits bons ne seraient pas canceylés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce 27 juin, A. D. 1865, et la 90e année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le gouverneur: J. MADISON WELLS.
S WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.
7sept—9t

Graines de jardinage de 1re qualité.
NOUVELLE RECOLTE de 1865—Reçu tout récemment par les steamers "Golding star" et "North Star"—Choix assorti, Laitue de Betteraves do, Epinards do, Lak, Choux navets, Rutabaga, Pois assortis.
A vendre en ville, et aux bas-bands de la Campagne à des prix modérés. B. DUUR, marchand de graines,
Rue Conti No 64, près Passage de la Bourse.
Sept—1m

GRAINES DE JARDINAGE DE LANDRETH—NOUVELLE RECOLTE.
RECOLTE de 1865—Reçu tout récemment par le steamer Geo Cromwell
Navets, assortis, Laitue, assortis
Radis do Carotte do
Choux do Betteraves do
Epinards do Moutarde do
Pois, choux navets, navets Rutabaga
Il vend aux marchands de la campagne à des prix modérés. H. HAFNER, marchand de graines
Rue St Charles, No 105,
en face le Théâtre St Charles
7sept—1m

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue lui met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège d'un mal et de prescrire le remède. Les guérisons est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant consulter le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis, à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont rapporté la même opinion: tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont rue de la Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux pas de la rue du Canal.

LE PESTANIC DE PERSE,
qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, le fait sourire, remonte le pals dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.
15 sept—2p et b

DIVINATION, PREDICTION
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.
90 rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine
Sept—3m, 6pm

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.
Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.
Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et restant pour revenir.
A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
h. A. M.,	char à chev	h. A. M.,	char à vapeur
5½	"	7	"
7½	"	8½	"
9	"	9	"
10½	"	11½	"
12 M.		1	"
1 heures P. M.,		2 heures P. M.,	"
2	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	"	8½	"
9	"	10	"

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. J. PARDELLY, surintendant
CARTES PHOTOGRAPHIQUES
A $3 la douzaine.
Somme modique et à la portée de tout le monde, même tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à la Nlle Orléans.
A. CONSTANT & L. MOORE,
21.....RUE HOPITAL.....21
Un voyage en Europe, que vient de faire notre ami Moore, permet à notre maison de livrer à nos clients des portraits qui ne le cèdent en rien à ceux provenant des meilleurs ateliers européens.
Spécialité:—Monsieur, Groupes de familles, enfants par la poitrine et dessus, hors même qu'une des personnes serait morte, pourvu qu'on ait une portrait.
Prix modérés en magasin mais nous ne baisse de prendre des portraits dans la nuit à plus nombreux.
Sept—1m

COAL! COAL! COAL!
A ce time le proper time for families to lay in supplies for the year. I am prepared to deliver in quantities of Ten Barrels, and upwards, clean screened Pittsburg COAL, at the lowest market price.
Fire insurance guaranteed, if the Coal carefully placed where required.
The undersigned respectfully solicits your orders.
G. H. ELLERBE BROS.
sept 1m 27 Camp street.

OFFLOUSAS & AUMERADE.

POUR LES OFFLOUSAS—Vapeur les MERCEDES, à 6 heures du soir, pour Donaldsonville, Fort Bayard, Napoleon, Washington, Fort Bard, Napoleon, Plaquemine et toutes les portes intermédiaires.
Les bonchons au Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Lafourche, le 2 et 4 de chaque semaine.
Le bateau à vapeur IRENE, Sam Archeut et d'un faible tirant d'eau, capitaine D. Hamilton, commis M. Hamilton, Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. MONTAGNE Jr.
rue St Louis No 21.

STEAMER INGOMAR—*Départ Mardi 26.*
POUR LES ATTAKAPAS—Départ MARDI, 26 du courant, à 3 heures P M: positivement — Le beau à vapeur INGOMAR, du tirant d'eau faible tirant d'eau capitaine F. Burke, commis Gen. Bove Jr. LING MAR prendre du frêt et des passagers pour Patterson, Centreville, Franklin, Jeanerette, la Nile-Isérie, St-Martinville et toutes les débarcadères intermédiaires. Pour frêt et passage, s'adresser à bord, ou à E. MONTAGNE Jr.
Etscpt—of No 21 rue St. Louis.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barry et tous les portes intermédiaires, sur le Bayou Courtableau et la rivière Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur FAULKNER, capitaine Jacob Worley, commis John Gallery, partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. G. ARNOLD, Agt. pour les agences
Etscpt

BAYOU LAFOURCHE.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P.M. et tous les SAMEDIS à 10 heures A.M.—Le bateau de Bayou Lafourche et le coupé d'Etat, tous les ensemble TRENT, W. W. WOOD, capitaine, S. S. STARK, commis, partiront ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TITUS & GWARTNEY, agents
No 15, rue Tchoupitoulas No 15
Les bateaux faisant des déchargements à la côte.
29-oct

BAYOU SARAH

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires le beau et rapide vapeur NATIONAL, capitaine V. S. Barnes, commis A. D. Dupuy part de la Nouvelle Orléans, tous les MARDIS, à 5 heures du soir, et tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
CALLOS & GOODWYN rue du Camp No 27
J. S. FAGAUD, agent pour les affaires
Rue de la Commune, No 87.
13 sept—

Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine.

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et toutes les portes intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur SARATOGA, neuf et de marchandises, capitaine Saint Aubin, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement, tous les MARDIS, à cinq heures du soir, et tous les SAMEDIS à 10 heures du matin—Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
D. N. CUTLER
Agent Spécial du Département du Trésor,
à la Douane, Nouvelle Orléans, Lou. 24 a. 0. 1865.
Les journaux de l'Ouest de la Louisiane sont priés de reproduire cette annonce et d'envoyer leur compte au bureau. 1août 1m

Taxe directe des Etats Unis,
PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'état de la Louisiane,
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nile Orléans, 12 août 1865.

Etablissement des taxes pour la Paroisse de Jefferson ci-dessus et les taxes précédentes ou vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", tel qu'il a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans le dit Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nile Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 12 août 1865.

Tout les terrains et montagnes de terre situées dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront de suite forfaits au profit des Etats Unis.

Mr E. W. Schaffel est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, partir de cette date. Les personnes qui le préféreront, peuvent payer leurs taxes au bureau de la Nile Orléans. Il vous faudra, pour les contribuables et pour nous mêmes, que les derniers reçus de taxes d'Etat fassent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les bilets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. BANDAL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.
Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis
7 sept—6t

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Nile-Orléans, 7 septembre 1865.

Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées.

ETAT DE LA LOUISIANE,
No 30, rue Carondelet.

En vertu des ordres généraux No 28, série de 1865 du département du Golfe, lorsque le nommé un bureau d'éducation et autrement le dit bureau a besoin de percevoir une taxe intitulée TAXE D'ECOLE, avis est donné à tous les contribuables de la paroisse d'Orléans de venir déposer, à ce bureau, avant le 1er octobre 1865 le montant de la taxe précédemment sus-nommé.

G. W. FOSTER, Jr., 1er Lieutenant
et assistant préfet municipal, des affranchis
10sept—8t

ETAT DE LA LOUISIANE.
—Département Exécutif—
Nile-Orléans, 27 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est adressé à moi pour la nomination de ses fonctions comme successeur dans ce poste de Paroisse d'Orléans, savoir:

1o—Un bon daté du 13 octobre 1851 pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2o—Un bon daté du 8 octobre 1853, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

3o—Un bon daté du 15 janvier 1855, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

4o—Un bon daté du 17 janvier 1856, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

5o—Un bon daté du 3 mars 1857, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

6o—Un bon daté du 3 mars 1858, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

7o—Un bon daté du 11 avril 1859, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

8o—Un bon daté du 11 juillet 1860, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

9o—Un bon daté du 2 octobre 1861, pour la même somme et signé par la même personne.

Lesquels bons ont été donnés pour le fidèle accomplissement, par le dit Maurice Barnett Jr., de ses devoirs comme surarbitre, ainsi qu'il est dit ci dessus.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées dans les bons ci-dessus décrits de faire réclamations, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cette ordonnance, les raisons pourquoi lesquelles les dits bons ne seraient pas canceylés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce 27 juin, A. D. 1865, et la 90e année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le gouverneur: J. MADISON WELLS.
S WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.
7sept—9t

VICKSBURG.

LE LOUIS D'OR, paquebot hebdomadaire, de Vicksburg et de Natchez capitaine Chenry Johnson.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Le magnifique bateau à vapeur partira, ainsi qu'il est ci-dessus, pour Donaldsonville, Fort Hudson, Baton Rouge, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Waterproof, St. Joseph, Rodney (Grand Gulf), Warrenton, New Carthage et Vicksburg.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JEAN G. ARNOLD, agent pour les agences
Le Louis d'Or prendra du frêt et des passagers pour Memphis et le district Yazoo sous la présente de remboursement et des paquebots de première classe de Vicksburg, les expéditeurs pourront avoir l'assurance qu'ils ne le verront d'une manière permanente. Etscpt

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.
Paquebot régulier de Rodney—POUR VICKSBURG, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau paquebot JOHN S. WOOLFOLK, commis Geo A. Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci dessus, pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON agent,
rue Perdido No 1.
L. SAYRE, rue Bienville No 16, en ler.
L. BAYHI, rue Bienville No 16, en ler.
TITUS & GWARTNEY, agent, rue Front No 7.
rue Tchoupitoulas No 15
Les déchargeurs à la côte.

Paquebot régulier du SAMEDI—Pour Vicksburg, Natchez, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville et toutes les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MAGENTA, capitaine T. G. Leathers, A. A. Green Jr. commis, Chris Grice commis, partira régulièrement, ainsi qu'il est ci-dessus, pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON, agent,
rue Perdido No 1.
P. S.—Le MAGENTA commencera ses voyages SAMEDI 23 septembre, et fera le service pendant toute la saison. 19sep—

Paquebot régulier du samedi soir.
Pour VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville et toutes les débarcadères intermédiaires de la Côte.
Le beau bateau à vapeur FASHION, Commandant F. D. Pratt, commis E. L. Shaw et Charles F. Graber, partira régulièrement, pendant la saison, ainsi qu'il est dit plus haut.
M. S. Ellis commis se tiendra sur la levée à toute heure, le jour du départ.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY,
15 rue Tchoupitoulas
D. R. CARROLL & Co.,
133 rue Gravier.
Sept—1m

BAS DU FLEUVE.

Départ tous les SAMEDIS et MERCREDIS, à 10 heures du matin—Paquebot régulier de bas du fleuve—Deux fois par semaine—Pour les Forts Jackson et St. Philippe, la Balize et les portes intermédiaires, Grande Prairie Pointe à la Hache, Pilone aux Jésuites et tous les débarcadères intermédiaires du bas du fleuve—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, neuf et de marchandises, capitaine Leon Sayal, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, à part le MERCREDI, à la même.
Le MITTIE STEPHENS a été acheté expressément pour le service du bas du fleuve. Les planteurs et les capitaines peuvent être assurés qu'il continuera de faire les voyages. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TITUS & GWARTNEY,
Rue Tchoupitoulas, No 15,
ou à FARMER MARTIN,
Rue de la Vieil la Levée, No 145
Etscpt

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf LA SENONA, capitaine G. E. Pitcher commis Geo Stark, partira régulièrement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à partir de SAMEDI, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Suns, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Frêt—75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le frêt.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou chez le beau de l'après midi, et tous les LUNDIS matin, à midi heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.
Les expéditeurs sont responsables du payement du frêt. 15sept—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—Jours de départ—Tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour tous les bayou Sara, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et tous les points intermédiaires de la côte.
Les superbes paquebot NINA SIMMES capitaine W. E. Hutchison, Leo Bayhi et George Truscott, commis, partira ainsi qu'il est dit ci dessus, tous les Lundis, à 5 heures de l'après midi et tous les Vendredis, à 10 heures du matin—Pour frêt ou passage (adresser au management) s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY,
No 15, rue Tchoupitoulas
22août

VICKSBURG.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barry et tous les portes intermédiaires, sur le Bayou Courtableau et la rivière Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur FAULKNER, capitaine Jacob Worley, commis John Gallery, partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. G. ARNOLD, Agt. pour les agences
Etscpt

BAYOU LAFOURCHE.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P.M. et tous les SAMEDIS à 10 heures A.M.—Le beau bateau à vapeur TRENT, W. W. WOOD, capitaine, S. S. STARK, commis, partiront ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TITUS & GWARTNEY, agents
No 15, rue Tchoupitoulas No 15
Les déchargeurs à la côte.
29-oct

BAYOU SARAH